

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA
COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS
PAR LE COMITÉ DES FEMMES
DE L'AMICALE DES ANCIENS PARLEMENTAIRES DU QUÉBEC
Le 6 décembre 2017**

**Dans le cadre de son mandat d'initiative portant sur
*La Place des femmes en politique***

Les femmes sont la moitié du monde. Chez nous au Québec, elles ont, en quelques décennies, acquis le droit de vote, accédé à l'instruction, investi le marché du travail et commencé à prendre leur place dans les lieux de pouvoir. À l'Assemblée nationale toutefois, leur progression s'essouffle. Leur présence a même marqué un recul entre 2012 (32,7% d'élues) et 2014 (27,2% d'élues). À ce rythme, la parité apparaît comme un rêve lointain et la bonne volonté insuffisante. C'est ce constat qui a incité d'anciennes députées à souhaiter la formation d'un nouveau comité au sein de l'Amicale des anciens parlementaires. Le Comité des femmes a vu le jour le 18 mai 2016, lors d'une assemblée générale de l'Amicale avec comme mandat spécifique d'entraîner des actions en vue de la participation des femmes au niveau politique et de viser à obtenir la parité à l'Assemblée nationale du Québec. Le Comité est non partisan. Il compte actuellement une trentaine de membres anciennes parlementaires issues de toutes les formations politiques. C'est en leur nom que nous nous exprimons aujourd'hui.

Nous sommes d'avis que, pour atteindre la parité, il faut envisager des moyens de nature législative. Pourquoi ? D'abord parce que nous nous appuyons sur le principe du droit à l'égalité de représentation dans nos institutions publiques découlant du droit à l'égalité des femmes garanti dans la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne*. Pour articuler ce principe on doit passer par une loi comme on l'a fait pour les droits garantis en matière de congé de maternité, d'équité salariale ou d'égalité économique des époux. Une loi sur la parité créerait une obligation, elle indiquerait la voie à suivre collectivement, au-delà des efforts de personnes ou de groupes gagnés à la cause. Elle enverrait un signal clair que la société québécoise veut un Parlement paritaire et que les moyens doivent être pris pour y parvenir. Elle donnerait aux partis politiques l'impulsion nécessaire pour présenter et faire élire autant de femmes que d'hommes à l'Assemblée nationale. Mais surtout, nous pensons qu'un tel signal serait mobilisateur pour les femmes et les conforterait dans l'idée qu'un

Parlement c'est aussi leur place à elles. Car il ne faut pas se le cacher. L'un des obstacles importants à l'entrée des femmes en politique, c'est la piètre qualité de leur perception du pouvoir. Presque exclusivement exercé par les hommes pendant des siècles, le pouvoir a établi ses codes, ses règles, ses armes, son langage, sa culture. Pendant ce temps, les femmes, consacrées à l'univers domestique, ont peu développé le goût d'investir la sphère publique. Lorsqu'elles ont commencé à embrasser toutes les professions, à prouver leurs compétences dans tous les métiers, elles sont demeurées toutefois aux portes du pouvoir. Ce n'est que récemment, il y a à peine quelques décennies, qu'elles ont commencé à franchir ces portes. Si elles y ont pris leur place, fait leur marque, pourtant, le monde du pouvoir demeure pour un grand nombre associé à des valeurs souvent négatives, peu inspirantes. La difficulté dans le recrutement de candidatures féminines par les partis politiques en est un exemple éloquent. Alors que de nombreux hommes sont prêts à s'engager et à se battre pour occuper un siège au Parlement, persuadés que c'est un métier taillé sur mesure pour eux, des femmes compétentes hésitent à se lancer en politique. Le temps que leur réflexion progresse, que leur confiance en elles s'affirme, les places seront prises et les délais épuisés.

Il nous apparaît donc qu'il faut aborder la question de la *Place des femmes en politique* dans toute son ampleur. Le problème n'est pas d'abord lié aux aménagements de la vie parlementaire. Ceux-ci pourront avoir un effet bénéfique une fois des députées élues, mais ils ne suffiront pas à vaincre leur résistance face au pouvoir. Ce qui peut contribuer plus profondément à rendre l'univers politique attirant pour les femmes, c'est de prendre les moyens pour qu'elles y soient à part entière, convaincues que c'est normal et que cela ne fait que refléter la composition de la société. Les femmes sont la moitié du monde. Elles doivent constituer la moitié des Parlements. Et une fois élues elles auront la responsabilité de transformer le pouvoir plutôt que de le craindre. Il leur

reviendra d'imprimer leur marque, de changer certains us et coutumes. Elles seront dans l'arène, et non spectatrices, actrices et non victimes.

Il existe un courant d'idées voulant qu'on n'ait pas besoin d'une loi pour changer la composition des Parlements. On a cru longtemps au Québec que le chemin vers la parité progresserait avec des appels à la raison et à la bonne volonté mais force est de constater que les résultats ne sont pas là. L'évolution n'est pas constante. Les reculs, on l'a vu, sont possibles et la marche paraît bien haute entre les avancées actuelles – dans les meilleurs cas environ le tiers d'élues – et la présence durable de 50% de femmes députées. L'histoire des femmes montre que les lois ont permis des progrès qui ne se seraient pas faits tout seuls. C'est le cas par exemple de la loi sur l'équité salariale, qui fête cette année son vingtième anniversaire. Au départ, bon nombre de gens en saluaient le principe tout en considérant que la société québécoise n'en avait pas les moyens financiers. La preuve a été faite qu'une fois la loi adoptée, les moyens ont suivi de telle sorte que, même si elle n'est pas parfaite, la législation québécoise sur l'équité salariale fait l'envie de bien des pays dans le monde.

C'est pourquoi, pour atteindre la parité nous proposons une loi en deux volets. Le premier contiendrait l'obligation pour chaque parti politique de présenter au moins 40% de femmes lors d'une élection. Nous nous situons dans ce qu'on appelle la « zone paritaire », fixée entre 40% et 60% de candidatures féminines. Nous sommes conscientes qu'on ne change pas du jour au lendemain un Parlement majoritairement représenté par des hommes pour un Parlement paritaire. C'est pourquoi, tout en visant la parité, nous pensons que l'objectif serait atteint, dans un premier temps, à 40%. La loi devra prévoir également une période transitoire permettant d'étaler sa mise en application complète. Le deuxième volet du projet de loi indiquerait une bonification par le Directeur général des élections, du financement des partis politiques qui ont atteint l'objectif de 40% de femmes élues à l'Assemblée nationale. Autrement dit, nous

choisissons la voie incitative plutôt que coercitive. Dans certains pays le défaut d'atteindre l'objectif est sanctionné par une amende octroyée aux partis politiques. Outre l'aspect négatif de cette approche, l'inconvénient c'est que plusieurs d'entre eux préfèrent l'amende à la transformation de leur pratique. Nous préférons récompenser les bons résultats, d'autant plus que le financement des partis politiques est maintenant essentiellement public au Québec ce qui donne au Directeur général des élections un véritable levier pour influencer le cours des choses.

Une fois précisée notre volonté d'obtenir une loi sur la parité, nous aimerions discuter de certains arguments qui circulent couramment en défaveur de cette idée. Le premier et le plus courant, est qu'on risque d'élire une femme « poteau » ou « une femme pour une femme » sans égard à sa compétence. Or nous pensons qu'il existe bel et bien des femmes compétentes à travers le Québec, capables de représenter dignement l'électorat d'une circonscription, de contribuer avec talent à des travaux parlementaires et même de gouverner l'État. Leur absence tient beaucoup plus, il faut le répéter, à leur résistance à s'inscrire dans le métier de la politique avec tout ce que cela suppose de transformation de leur image d'elles-mêmes et d'aménagements dans leur vie personnelle, familiale et sociale. Il y a en ce moment même des femmes capables et désireuses de devenir députée. Nous pensons qu'une loi peut contribuer à enlever les verrous qui freinent leur engagement. Dans un excellent article paru dans le magazine *L'actualité* le 3 mai 2017, la journaliste Noémi Mercier pose la question suivante : si on obligeait les partis à faire une plus grande place aux femmes, la qualité des élus s'en trouverait-elle amoindrie ? En faisant le tour de plusieurs recherches portant sur des mesures adoptées dans des pays comme la Suède, l'Italie, la France, la Grande-Bretagne, elle en arrive à la conclusion que le fait d'attirer plus de femmes en politique a eu pour effet d'élever la classe politique tout entière. Défaisant le mythe que l'obligation de la parité

« provoquerait une dégradation de la qualité des élus et discréditerait les femmes », Noémi Mercier termine sur ces mots :

« Si les hommes sont depuis toujours surreprésentés en politique (...) ce n'est pas parce qu'ils sont fondamentalement plus méritants. C'est parce que des facteurs historiques, sociaux et culturels qui n'ont rien à voir avec le « mérite » leur facilitent l'accès aux lieux de pouvoir, comme le vent dans le dos d'un coureur le fait gagner plus aisément la ligne d'arrivée ».

Oserons-nous, comme cela s'est fait ailleurs avec succès, changer le cours du vent ?

Et puis, en tout respect pour les personnes qui ont, comme nous-mêmes, embrassé le métier de la politique, faut-il rappeler qu'il n'y a aucun « test de compétence » ni à l'arrivée, ni en cours de route. On est élu parce que les citoyennes et citoyens en ont décidé ainsi, pour une foule de raisons qui tiennent aux programmes des partis politiques, à la perception des chefs dans l'électorat, à la conjoncture économique et sociale et aussi, pour une part à leur opinion sur les candidates et candidats. Permettez-nous de poser avec un sourire la question suivante : nos Parlements sont-ils actuellement composés à 100% de personnes compétentes ?

Autre argument fréquemment entendu en défaveur de l'obligation de la parité : les règles du jeu démocratique empêchent de cibler prioritairement des femmes. Or, même dans les partis dont les règles de recrutement de candidatures sont les plus encadrées, avec un processus d'investiture consacré dans leurs statuts, cela n'est jamais exercé à l'état pur. Les partis interviennent pour équilibrer la provenance des candidates et candidats (jeunes, minorités, professions, etc.). Plus encore, les chefs de parti sont en droit de donner un signal clair étant ceux qui autorisent les candidatures. Nous croyons en ce sens à l'importance du leadership d'un chef qui, convaincu du bien-fondé de la parité, mettrait tout son

poids pour guider les choix des militantes et des militants. Dans ce contexte, on peut penser que des femmes seraient sensibles à un tel engagement et répondraient à l'appel en plus grand nombre. Tout cela est déjà possible en vertu des règles actuelles. Une loi sur la parité, comme nous l'avons mentionné plus haut, ajouterait une voix sociétale à celle des chefs de parti, légitimant d'autant leur démarche. Par ailleurs, ayant une obligation de résultat, les partis trouveraient des moyens pour y parvenir. Ils s'y prendraient beaucoup plus longtemps d'avance, offriraient par exemple de l'accompagnement, voire du mentorat.

Mais, au fait, qu'est-ce que ça changerait plus de femmes au Parlement ? Outre l'avantage de mieux refléter la population, peut-on espérer une amélioration de la politique elle-même ? Les études montrent que les femmes ont un impact important sur les sujets débattus. On leur doit plusieurs lois et politiques qui n'auraient probablement jamais vu le jour sans leur apport. Pensons aux services de garde pour les enfants d'âge préscolaire, à la loi sur le patrimoine familial, à la perception automatique des pensions alimentaires, aux congés parentaux, à l'équité salariale, à l'aide médicale à mourir. Pensons également à la politique « Pour que l'égalité de droit devienne l'égalité de fait » qui outille les organisations depuis 2006 afin de mieux atteindre l'égalité des sexes dans leurs milieux. Elle a grandement contribué à la mise en place de mesures qui, notamment, facilitent la conciliation famille/travail.

Les femmes ont introduit dans l'enceinte du Parlement les préoccupations d'une partie de la population jusque-là laissées pour compte. Elles ont également influencé certaines procédures et comportements. Par exemple, leur rôle a été déterminant dans la décision de mettre fin aux sessions de travail de nuit ou de modifier le calendrier parlementaire pour permettre aux parents d'être avec leurs enfants lors de congés scolaires. À plus long terme, on peut viser non seulement à obtenir la parité quantitative mais aussi à « changer le moule ». Le monde du

pouvoir est perçu négativement par bien des gens qui l'abordent avec méfiance quand ce n'est pas du cynisme. La parité entre les hommes et les femmes forcerait le débat sur la nature même de la politique.

En conclusion nous tenons à saluer la Commission des relations avec les citoyens pour son mandat d'initiative sur la *Place des femmes en politique*. Nous suivrons avec intérêt et espoir la suite de ses travaux. De notre côté nous continuerons à plaider la nécessité d'une loi sur la parité, convaincues que nous sommes qu'il en va de la qualité de notre système démocratique.

Pour le Comité des femmes anciennes parlementaires

Marie Malavoy
Hélène Daneault
Louise Harel
Christiane Pelchat
Carole Théberge